

Le programme Agri-marketing du **Partenariat canadien pour l'agriculture** est une initiative fédérale quinquennale (2018-2023), dotée d'un budget maximal de **121 M\$**, qui aide le secteur agricole et agroalimentaire canadien à promouvoir et à commercialiser ses produits à l'échelle mondiale. Le programme comporte deux volets :

- **Associations nationales de l'industrie** : Le programme fournit un soutien permettant d'accroître et de diversifier les exportations vers les marchés internationaux, et de saisir des débouchés sur le marché canadien par l'entremise d'activités promotionnelles dirigées par l'industrie qui distinguent les produits et les producteurs canadiens et misent sur la réputation du Canada comme producteur d'aliments de grande qualité et sans danger pour la santé.
- **Petites et moyennes entreprises** : Le programme fournit une aide ciblée aux entreprises pour des initiatives internationales. Dans le cadre de ce volet, une aide financière sera offerte pour aider les PME à mettre en œuvre des plans d'exportation, qui comprennent des activités de promotion et de développement des marchés.

DÉTAILS

Le programme verse des **contributions non remboursables** pour soutenir les projets axés sur l'une ou plusieurs des priorités suivantes :

- contribuer à la réalisation des priorités du gouvernement en matière de commerce et d'économie; de diversifier les marchés, d'augmenter les exportations annuelles de produits agricoles et de favoriser la croissance économique du Canada.
- viser des marchés nouveaux ou prioritaires qui sont en phase avec les priorités internationales d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et du gouvernement du Canada.

FINANCEMENT

Jusqu'à 50 pour cent du total des coûts admissibles

- **Associations nationales de l'industrie** : maximum de 2,5 millions de dollars par année, jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars sur cinq ans. L'aide financière publique totale (gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et administrations municipales, ainsi que leurs organismes) ne dépassera pas 85 pour cent des coûts admissibles totaux.
- **Petites et moyennes entreprises** : maximum de 50 000 \$ par année jusqu'à concurrence de 100 000 \$ sur deux ans; l'aide financière publique totale (gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et administrations municipales, ainsi que leurs organismes) ne doit pas dépasser 50 pour cent.



QUI EST ADMISSIBLE?

Associations nationales de l'industrie

Les associations **sans but lucratif** du Canada qui exercent leurs activités à l'échelle de l'industrie nationale ou régionale dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, y compris le secteur du poisson et des fruits de mer.

- Les associations régionales doivent représenter une part importante de la production canadienne dans leur secteur et être en mesure de démontrer leur capacité de mener à bien un projet qui a une portée nationale.

Petites et moyennes entreprises

Organisations à **but lucratif** qui mènent des activités directement liées à la culture, à la récolte, à la transformation ou au traitement et au groupement de ses produits, comptant un maximum de 250 employés et dont les recettes annuelles sont inférieures à 50 millions de dollars. Elles doivent être constituées indépendamment, avoir fait une étude de marché et être prêtes à exporter et à mettre en marché leurs produits.

PROCESSUS DE DEMANDE

UNE FOIS QUE VOTRE DEMANDE EST ENVOYÉE, celle-ci fera l'objet d'une évaluation complète en fonction des principes et des critères du programme.

ÉCHÉANCIER

Les demandes sont acceptées de façon continue jusqu'au **30 septembre 2022**, ou jusqu'à ce que tous les fonds aient été attribués.

Pour plus d'information

Associations nationales de l'industrie
agr.gc.ca/agrimarketingANI

Petites et moyennes entreprises
agr.gc.ca/agrimarketingPME



☎ 1-877-246-4682

💻 aafc.agrimarketing.aac@canada.ca